

Afin d'assurer le fonctionnement de l'option solaire, il est indispensable de veiller à ce que le panneau solaire (Fixé au dos de la trémie) puisse bénéficier d'un ensoleillement direct d'une durée de 2 heures par jour minimum.

## Formulaire d'éligibilité au Solaire

### RENSEIGNEMENTS

Nom Collectivités/Entreprise

Nom Contact

Numéro de téléphone

Adresse mail

### EMPLACEMENT

Adresse du site

Coordonnées GPS

Orientation du dos de la trémie  
(Elle doit se situer entre 120° à 140°)

### ENVIRONNEMENT

Envoyer 3 photos (Sud-Est-Ouest) de l'emplacement voulu à [s.escouffier@ecollect.fr](mailto:s.escouffier@ecollect.fr)

Distance entre le dos de la trémie et le mur/construction le plus proche

Présence Environnementale pouvant générer de l'ombre à proximité ?

Non

Si oui, lesquels ?

Végétation

Construction

Autres observations :